

## Doctrines

### Législation Communautaire

#### Banque

- (049687) Aperçu sur la directive du 4 février 2014 sur le crédit immobilier, PIEDELIEVRE Stéphane (J.C.P. N., 12/12/14, n°50, p.29-33)

#### Bourse et marchés financiers

- (049651) Dispositif MIF (MIF 2): des conséquences non négligeables sur les acteurs des marchés européens de matières premières, DONNADIEU Véronique (Banque, 01/12/14, n°778 (Suppl.), p.52-55)

### Législation Internationale

#### Public

- (049748) FATCA : impacts sur la gestion d'actifs en général et les FIA immobiliers en particulier, SAINT-PE Stéphanie , CHRETIEN David (Bulletin Joly Bourse et produits financiers, 01/01/15, n°1, p.51-54)

### Législation Nationale

#### Assurances

- (049715) Assurance-vie et indivisions familiales, LAMBERT Sophie (Revue générale du droit des assurances, 01/12/14, n°12, p.579-590)
- (049694) Assurance-vie : l'exclusion des réservataires, ou la protection inopérante des primes exagérées, AULAGNIER Jean (Droit et patrimoine, 01/12/14, n°242, p.20-29)

## Banque

- (049859) TEG : réflexions d'un praticien, LUTZ Paul (Revue de droit bancaire et financier, 01/11/14, n°6, p.11-14)
- (049647) Contrôle permanent et contrôle périodique, quelles complémentarités ?, MADERS Henri-Pierre (Banque, 01/12/14, n°778, p.62-65)

## Bourse et marchés financiers

- (049753) A propos de la défaillance de l'Européenne de Gestion Privée, SAMIN Thierry (Bulletin Joly Bourse et produits financiers, 01/01/15, n°1, p.1)
- (049746) Pour un tribunal des marchés financiers, SCHMIDT Dominique , LE FUR Anne-Valérie (Bulletin Joly Bourse et produits financiers, 01/01/15, n°1, p.24-42)
- (049745) Bilan critique de la consultation publique de l'AMF sur les introductions en bourse, MARTIN LAPRADE Franck (Bulletin Joly Bourse et produits financiers, 01/01/15, n°1, p.14-19)
- (049717) AIFM, les sociétés de gestion face au premier reporting "complet", PASQUALINI Fabrice (Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires, 18/12/14, n°51-52, p.30-31)
- (049686) Dossier : Un cadre juridique pour le financement participatif, (Bulletin Joly Sociétés, 01/12/14, n°12, p.740-764)

## Civil

- (049702) Le caractère judiciaire de la nullité à l'heure de la réforme du droit des contrats, HAMELIN Jean-François (Petites Affiches, 09/12/14, n°245, p.4-15)

- (049695) Délégation : l'inopposabilité des exceptions en question(s), THIBIERGE Louis (Droit et patrimoine, 01/12/14, n°242, p.30-43)

## **Commercial**

- (049716) Projet de loi "Macron" pour la croissance et l'activité, NOTTE Gérard (J.C.P. E., 18/12/14, n°51-52, p.11-17)
- (049591) Ventes avec primes : la nouvelle réglementation et ses conséquences , ANDRIEU Eric (Contrats - concurrence - consommation, 01/12/14, n°12, p.11-14)

## **Immobilier et urbanisme**

- (049654) Plaidoyer pour la garantie intrinsèque dans la vente en état futur d'achèvement (VEFA), MAGNIN François (Revue de droit immobilier, 01/12/14, n°12, p.624-626)

## **Pénal**

- (049733) La dissociation de l'objet de l'abus de confiance : deuxième partie, DETRAZ Stéphane, OLLARD Romain (Droit pénal, 01/12/14, n°12, p.13-16)

## **Procédures collectives**

- (049696) Réforme du droit des entreprises en difficulté : nouveau rebond pour le débiteur ?, (Droit et patrimoine, 01/12/14, n°242, p.45-75)

## **Sociétés et autres groupements**

- (049832) La délégation de pouvoirs exonératoire de la responsabilité pénale du dirigeant, (B.R.D.A., 31/12/14, n°14, p.17-25)

- (049718) Vers un devoir de vigilance des sociétés mères ? (Prop de loi AN n°1519, 6 nov 2013, relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre), HANNOUN Charley (Revue internationale de la compliance et de l'éthique des affaires, 18/12/14, n°51-52, p.32-33)
- (049704) L'indivision de parts sociales ou d'actions de sociétés : la force de la convention, DAVY Philippe (Répertoire du Notariat Deffrénois, 15/12/14, n°23, p.1266-1272)

## Institutions bancaires et financières

### Législation

- (049949) Décision de la commission des sanctions de l'AMF du 12 janvier 2015 à l'égard de la société Raymond James Asset Management International et de MM. Emmanuel Laussinotte et Hervé Dreyfus (Commission des sanctions AMF, 14/01/15)
- (049934) 2015-007 Communication CFONB n° 2015-0005 - Dématérialisation des déclarations de faux chèques au fichier national des chèques irréguliers (FNCI) (Communications Adhérents FBF, 13/01/15)
- (049932) 2015-006 Communication CFONB n° 2015-0004 - Dématérialisation des enquêtes d'état civil et des avis de modification concernant le fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) (Communications Adhérents FBF, 13/01/15)
- (049931) 2015-005 Communication CFONB n° 2015-0003 - Dématérialisation des enquêtes d'état civil et des avis de modification concernant le fichier central des chèques (FCC) (Communications Adhérents FBF, 13/01/15)

## Jurisprudence

### Législation Communautaire

#### Procédures collectives

- **(049911) La clarification du rôle joué par la procédure secondaire dans l'architecture du règlement relatif aux procédures d'insolvabilité transfrontalières**  
 Dans son arrêt Burgo Group, la CJUE a ainsi réaffirmé très clairement l'utilité de la procédure secondaire dans l'architecture du règlement européen. La révision à

venir de ce règlement, dont le texte est aujourd'hui arrêté, viendra le compléter afin d'assurer, notamment, une meilleure articulation entre procédures principale et secondaire. (CJUE - 04/09/14 : Dalloz 2015, n°1, p.45 - note de DAMMANN Reinhard, RAPP Alexis)

## Législation Internationale

### Bourse et marchés financiers

- **(049754) L'extraterritorialité des règles boursières américaines à l'ère post-Morrison : une double confirmation qui soulève des questions [Court of Appeals, n°. 13-4385-cv (2d Cir. August 14, 2014), Liu v. Siemens AG. – Court of Appeals, n° 11-397-cv (2d Cir. August 15, 2014), Parkcentral Global Hub Ltd. v. Porsche Automobil Holdings SE]**

À quelques jours d'intervalle, le Second Circuit Court of Appeals s'est prononcé sur l'applicabilité du droit boursier américain dans un contexte transnational. Par sa décision Liu v. Siemens AG., le juge New-Yorkais a rejeté l'application extraterritoriale du dispositif américain relatif aux lanceurs d'alerte et aux représailles, tel qu'issu de la loi Dodd-Frank du 21 juillet 2010. Dans Parkcentral Global Hub Ltd. v. Porsche Automobil Holdings SE, la même Cour de New-York a exclu la vocation extraterritoriale de la Section 10(b) de l'Exchange Act de 1934 dans le cadre d'une action en réparation des pertes consécutives à la conclusion de dérivés ayant pour sous-jacents des instruments financiers étrangers. Si elles confirment largement la doctrine Morrison, les deux affaires sont également source d'interrogations. (Autres juridictions - 14/08/14 ; Autres juridictions - 15/08/14 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2015, n°1, p.19 - note de ZEKKOUTI Naguin B.)

## Législation Nationale

### Assurances

- **(049899) L'appréciation de l'indivisibilité contractuelle du contrat d'assurance-vie et du contrat de prêt**

Par cette décision, la première chambre civile semble corriger son analyse en permettant une indivisibilité contractuelle en dépit de la volonté clairement exprimée de cloisonner les deux contrats. (Cass.Civ. - 01/10/14 - 13-21362 : Revue de droit bancaire et financier 2014, n°6, p.41 - note de DJOUDI Jamel)

### Banque

- **(049868) Obligation de mise en garde envers l'emprunteur**

La cour d'appel a pu estimer que le crédit litigieux n'était pas disproportionné aux facultés contributives des emprunteurs dès lors que ces derniers étaient au moment de l'octroi du prêt, propriétaires d'un immeuble d'habitation dont la valeur

se trouvait en adéquation avec la somme empruntée, l'arrêt faisant ressortir que, même si le montant de la mise à prix fixé pour la vente forcée de ce bien n'était pas strictement équivalent à celui du prêt, celui-ci était néanmoins adapté à leurs capacités financières. (Cass.Com - 13/05/14 - 13-13843 : Revue de droit bancaire et financier 2014, n°6, p.32 - note de CREDOT Francis J., SAMIN Thierry)

- **(049867) Capitalisation des intérêts**

En vertu de l'article 1154 du Code civil, les intérêts échus des capitaux peuvent produire des intérêts, ou par une demande judiciaire, ou par une convention spéciale, pourvu que, soit dans la demande, soit dans la convention, il s'agisse d'intérêts dus au moins pour une année entière. La prohibition de l'anatocisme pour moins d'une année entière constitue une règle d'ordre public et toute stipulation contraire est nulle et réputée non écrite. (Cass.Civ. - 10/07/14 - 13-21144 : Revue de droit bancaire et financier 2014, n°6, p.29 - note de CREDOT Francis J., SAMIN Thierry)

- **(049741) Quantum de la réparation accordée au maître de l'ouvrage en cas de défaut de vérification de garantie de livraison par la banque**

Le banquier qui ne s'assure pas, avant le déblocage des fonds, de la fourniture d'une attestation de garantie de livraison manque à ses obligations essentielles de vérification posées par l'article L. 231-10 du code de la construction et de l'habitation, et doit prendre à sa charge la totalité des sommes nécessaires à l'achèvement de l'immeuble et des pénalités de retard. (Cass.Civ. - 08/10/14 - 13-22080 : Gazette du Palais 2014, n°348-350, p.23 - note de TRICOIRE Jean-Philippe)

## **Bourse et marchés financiers**

- **(049883) Condamnation par la commission des sanctions de l'AMF de pratiques dites de "layering"**

Par sa décision du 1er octobre 2014, la Commission des sanctions de l'AMF sanctionne un cas de manipulation de cours, fondé en l'espèce sur la technique dite du "layering" ou de "l'empilage d'ordres". Cette décision est également l'occasion pour l'AMF de caractériser le manquement de diffusion de fausses informations sur un forum financier et de revenir sur les obligations de contrôle et d'alerte des prestataires de services d'investissement. (Commission des sanctions de l'AMF - 01/10/14 : Revue de droit bancaire et financier 2014, n°6, p.60 - note de PAILLIER Pauline)

- **(049743) Quand la création d'une holding suffit pour le contournement de la réglementation sur les franchissements de seuil...**

La cour d'appel de Paris décide que la personne physique, contrôlaire d'une société ayant omis une déclaration de franchissement de seuil, ne saurait être condamnée sur le seul fondement de sa qualité de « bénéficiaire économique » de la société. (Cour d'appel - Paris - 24/06/14 : Bulletin Joly Bourse et produits)

- **(049742) Une annulation procédurale ne vaut pas toujours mise hors de cause**

Rendue en matière de vente à découvert, la décision de la commission des sanctions du 6 octobre 2014 offre un exemple de reprise des procédures devant la commission après l'annulation par la cour d'appel de Paris d'une première décision de la commission. Malgré l'absence de précision de la cour d'appel de Paris sur la possibilité de reprise des poursuites, la commission s'est engagée dans cette voie, reprenant la procédure sur la base des éléments qui n'avaient pas été affectés par la décision d'annulation. (Commission des sanctions de l'AMF - 06/10/14 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2015, n°1, p.5 - note de GOUTAY Philippe, MIALON Anselme)

## Civil

- **(049846) La ratification tacite du mandat en cas d'absence de pouvoir du mandataire en proie à des incertitudes**

Il résulte de deux décisions rendues le même jour par la première chambre civile de la Cour de cassation, que l'absence de pouvoir donné au mandataire de représenter l'emprunteur à l'acte de prêt est validée par la ratification a posteriori des emprunteurs et partant de l'acte de prêt authentique irrégulièrement dressé. Cependant, une zone d'ombre semble subsister sur le formalisme des annexes et notamment des procurations. (Cass.Civ. - 15/10/14 - 13-22329 ; Cass.Civ. - 15/10/14 - 13-22473 : Petites Affiches 2014, n°260, p.17 - note de DUBREUIL Camille, NIEL Paul-Ludovic)

## Garantie

- **(049910) L'omission du terme « intérêts » dans la mention manuscrite de la caution personne physique (C. consom., art. L. 341-2) limite son engagement au principal de la dette**

S'agissant de la formule manuscrite de la caution figurant dans l'article L. 341-2 du code de la consommation ainsi rédigée : « En me portant caution de X... dans la limite de la somme de ... couvrant le paiement du principal, des intérêts et, le cas échéant, des pénalités et intérêts de retard et pour une durée de ..., je m'engage à rembourser au prêteur les sommes dues sur mes revenus et mes biens si X... n'y satisfait pas lui-même », la chambre commerciale se prononce sur la validité de l'engagement de la caution qui a omis les seuls mots « des intérêts » dans cette formule, en considérant que « cette omission n'avait pour conséquence que de limiter l'étendue du cautionnement au principal de la dette sans en affecter la validité ». (Cass.Com - 04/11/14 - 13-24706 : Revue de droit immobilier)

## Procédure

- **(049878) Concentration du contentieux : un pas de plus**

En violation de l'article 1351 du Code civil, une cour d'appel juge irrecevable la demande d'un débiteur qui agit en déchéance des intérêts contre sa banque, alors que la caution a été préalablement condamnée à l'égard de la banque : "en statuant ainsi, alors que par l'effet de la subrogation, la banque était étrangère au jugement qui avait opposé la caution subrogée et les époux X, la cour a violé le texte susvisé." (Cass.Civ. - 10/07/14 - 13-123380 ; Cass.Civ. - 01/10/14 - 13-22388 : Gazette du Palais 2014, n°355-357, p.23 - note de LAVAL Sarah )

## Sociétés et autres groupements

- **(049946) SAS : rémunération du président, convention réglementée et abus de majorité**

La procédure des conventions réglementées n'est pas applicable à la rémunération du président de SAS lorsqu'il résulte des statuts que celle-ci doit être fixée par une décision collective des associés prise à la majorité simple. (Cass.Com - 04/11/14 - 13-24889 : Droit des sociétés 2015, n°1, p.24 - note de GALLOIS-COCHET Dorothée)

## Textes

### Législation Communautaire

#### Procédure

- (049896) Les notifications prévues à l'article 76 du règlement (UE) n° 1215/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale (J.O.U.E. série C n°4 du 09/01/15, p.2)



## **Public**

- (049895) Règlement (UE) 2015/29 de la Commission du 17 décembre 2014 modifiant le règlement (CE) n° 1126/2008 portant adoption de certaines normes comptables internationales conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne la norme comptable internationale IAS 19 (J.O.U.E. série L n°5 du 09/01/15, p.11)
- (049894) Règlement (UE) 2015/28 de la Commission du 17 décembre 2014 modifiant le règlement (CE) n° 1126/2008 de la Commission portant adoption de certaines normes comptables internationales conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne les normes internationales d'information financière IFRS 2, 3 et 8 et les normes comptables internationales IAS 16, 24 et 38 (J.O.U.E. série L n°5 du 09/01/15, p.1)

## **Législation Nationale**

### **Banque**

- (049913) Protocole d'accord entre l'Autorité des marchés de capitaux (Liban) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) (France) relativement à un accord d'assistance et de coopération mutuelle (J.O. n°10 du 13/01/15)